



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3312 - Aide au sport de masse

Proposition d'attribution d'aides au sport de masse

Rapport n° CP/2016/470

Service gestionnaire :
J530 - Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver des conventions d'objectifs et de développement sportif à conclure entre le Département du Bas-Rhin et des comités départementaux, ainsi que de décider d'attribuer des aides aux manifestations sportives.

Le Département encourage la pratique sportive des Bas-Rhinois en soutenant les associations sportives, notamment en leur apportant une aide à la licence et à l'organisation de manifestations sportives. Les comités départementaux et les ligues sportives sont soutenus par le biais de conventions d'objectifs et de développement sportif.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Manifestations sportives

En cohérence avec l'action du Département du Bas-Rhin en matière de cohésion sociale et de solidarité territoriale, la Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education s'est prononcée favorablement pour le soutien financier à des manifestations sportives :

- concourant à l'animation d'un territoire et des sites d'intérêt départemental ;
- s'adressant au plus grand nombre ;
- œuvrant en direction des publics et des politiques prioritaires du Département ;
- entrant dans le champ des sports de nature ;
- inscrites volontairement dans une démarche de développement durable.

La Commission Territoriale Eurométropole a émis, lors de sa réunion du 25 août 2016 :

- un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 500 € à la 20^{ème} édition de la régates de voile Coupe du Rhin – Finale Grand Est ;
- un avis défavorable pour l'attribution d'une subvention à la 4^{ème} édition de la course à pied C.O.W. (Course d'Oberschaeffolsheim – Wolfisheim).

La Commission Territoriale Sud a émis, lors de sa réunion du 5 septembre 2016 :

- un avis défavorable pour l'attribution d'une subvention à la 25^{ème} édition des courses à pied de Sélestat ;
- un avis défavorable pour l'attribution d'une subvention à la 6^{ème} édition du trail du Haut-Koenigsbourg.

Conventions d'objectifs à conclure avec les comités départementaux et ligues sportives

Lancée en 2011, la mise en place de conventions d'objectifs avec le mouvement sportif, a permis à 28 comités départementaux et ligues de contractualiser avec le Département du Bas-Rhin. Ces conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre 2015.

Les comités ont tous sollicité la reconduction de ce partenariat et 25 conventions ont d'ores et déjà été reconduites.

Il est proposé à la Commission Permanente de se prononcer sur le renouvellement des trois dernières conventions avec les comités venant de transmettre leurs projets d'actions pour 2016 s'inscrivant dans les axes et objectifs de la politique sportive départementale.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de reconduire, en 2016 et sur les mêmes bases qu'en 2015, l'aide départementale pour les comités Handisport et U.L.M. :

- 7 920 € pour le Comité Départemental Handisport du Bas-Rhin ;
- 1 580 € pour le Comité Régional d'U.L.M. Alsace.

Le Comité Départemental de Ski a, en 2015, bénéficié d'un soutien départemental de 48 000 € pour ses actions de développement de l'ensemble des disciplines du ski et pour la gestion du domaine nordique du Champ du Feu pour le compte du Département.

En raison de l'engagement des frais liés au démarrage de la saison et notamment ceux induits par le damage des pistes du domaine nordique, (salaires et charges, assurances du matériel et des locaux), la Commission Permanente réunie le 4 janvier 2016 a déjà délibéré (CP/2016/14), à titre exceptionnel, sur l'attribution d'un acompte de 20 000 € au Comité afin de lui garantir les moyens nécessaires pour démarrer dans de bonnes conditions la saison 2015/2016.

Il est donc proposé à la Commission Permanente de conclure une convention d'objectifs qui couvrirait les deux saisons, à savoir 2015/2016 et 2016/2017. En effet, la conclusion d'une convention pluriannuelle permettrait d'assurer, dès le début de la saison 2016/2017, le versement d'un acompte de 20 000 € pour couvrir les frais de gestion du domaine nordique.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21129	65-6574-32	50 000,00 €	38 500,00 €	500,00 €
30301	65-6574-32	500 000,00 €	109 990,00 €	57 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide, sur avis des Commissions Territoriales concernées, de rejeter les demandes de subventions de l'association "les coureurs d'Oberschaeffolsheim et Wolfisheim", de l'association "Trail du Haut-Koenigsbourg" et de l'Office Municipal des Sports de Sélestat pour l'organisation de manifestations sportives ;

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 58 000 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 57 500 € au titre des conventions d'objectifs pour l'année 2016 dont :

- 1 580 € pour le Comité Départemental d'U.L.M. du Bas-Rhin ;*
- 48 000 € pour le Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin ;*
- 7 920 € pour le Comité Départemental Handisport du Bas-Rhin ;*

- 500 € au titre des manifestations sportives.

- décide de verser au Comité Départemental de Ski, dès le vote du budget 2017, une avance de 20 000 € au titre de la saison 2016/2017. Le versement du solde de la subvention sera soumis à la décision de la Commission Permanente après évaluation de la convention d'objectif 2015-2017.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions et autorise son président à signer les conventions d'objectifs et de financements à conclure entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants selon le modèle annexé au règlement financier départemental :

- le Comité Régional U.L.M. d'Alsace ;
- le Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin ;
- le Comité Départemental Handisport du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 22/09/16

Le Président,



Frédéric BIERRY